

Deuils islamo-chrétiens

Guide pour l'aumônerie chrétienne



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure



Eglise catholique-romaine de la région de Berne



Christkatholische Landeskirche
des Kantons Bern
Eglise nationale catholique-chrétienne
du canton de Berne



Arbeitskreis
Religion Migration
Communauté de travail
Religions Migrations

Editeurs:

Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, secteur CETN-Migration, www.refbejuso.ch/oeme-migration

Eglise catholique Région de Berne, service Eglise en dialogue, www.kathbern.ch/kid

Eglise catholique chrétienne du canton de Berne, www.christkatholisch.ch/landeskirchebern

La brochure a été réalisée par le Groupe de travail Religion Migration sur mandat des Eglises mentionnées ci-dessus.

Responsable de projet: Mathias Tanner, service Migration, Eglises réformées Berne-Jura-Soleure

Auteur: Pascal Möslí, chargé de l'aumônerie spécialisée et des soins palliatifs, Eglises réformées Berne-Jura-Soleure

Version française: traduction et adaptation; service de traduction des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure,
Bertrand Baumann, Nadya Rohrbach, André Carruzzo

L'ensemble des sourates citées sont reprises de l'ouvrage suivant: «Le Coran», dans la traduction de D. Masson,
© Editions Gallimard, 1967

Mise en pages: Siro Grafik, Silvia Rohrbach, Worblaufen
Impression: Druckerei Ruch AG, Ittigen
Photos: Silvia Rohrbach, istockphoto.com, shutterstock.com
© Berne, 1^{ère} édition, 2017

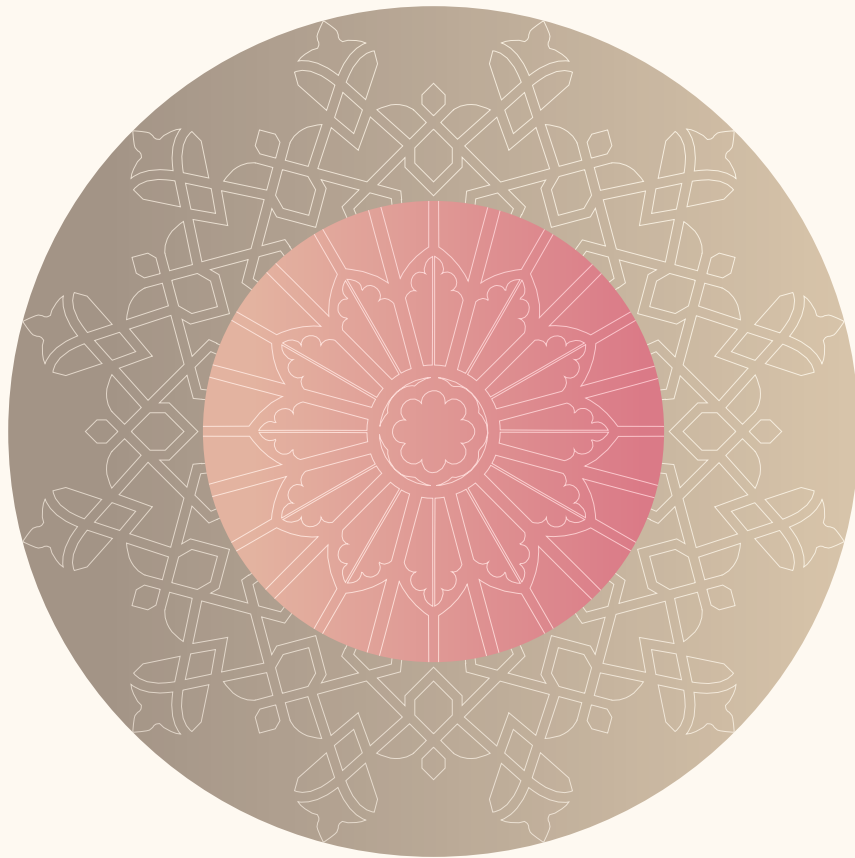


Deuils islamo-chrétiens

Guide pour l'aumônerie chrétienne

1.	Introduction	4
2.	Mourir dans l'islam	10
2.1	Le décès et la mort	11
2.2	Résurrection et jugement	13
3.	Ancrage de l'aumônerie	16
3.1	Différenciations	17
3.1.1	Avant et après le décès	17
3.1.2	Aumônerie professionnelle ou simple accompagnement spirituel	18
3.1.3	Moi et nous	18
3.1.4	Tradition et modernité	19
3.2	Attitudes	20
3.2.1	Supporter ce qui nous apparaît comme étranger	20
3.2.2	L'hospitalité	21
4.	Conseils pour l'aumônerie	24
4.1	Lors d'un décès	25
4.1.1	Informations sur l'islam	25
	Visite aux mourants	25
	Au moment du décès	25
4.1.2	Défis religieux et culturels	26
	Sphère intime	26
	Emotions	26
	La question de la vérité	26
4.1.3	Ce que l'aumônerie peut entreprendre	26
4.1.4	Information	27
	Comment trouver un imam ou une entreprise de pompes funèbres musulmane?	27
4.1.5	Expériences tirées de la pratique	28
	Un patient musulman et ses frères à l'hôpital	28
4.2	Enterrement et service funèbre	30
4.2.1	Informations sur l'islam	30
	Toilette rituelle	30
	Prière mortuaire	30
	Enterrement	31
	Rapatriement du corps	32

4.2.2	Défis culturels et religieux	34
	Les femmes lors des rituels funéraires	34
4.2.3	Ce que l'aumônerie peut entreprendre	34
4.2.4	Information	35
	Enterrement musulman	35
4.2.5	Les musulmanes et musulmans hôtes d'un service funèbre chrétien	37
	Service funèbre chrétien traditionnel	37
	Service funèbre interreligieux	37
4.2.6	Ce que l'aumônerie peut entreprendre	37
4.2.7	Expériences tirées de la pratique	38
	Saluer des personnes musulmanes lors d'un service funèbre chrétien	38
	Décès de la belle-mère musulmane	38
	Enterrement d'un musulman dans un cimetière chrétien	39
	Service funèbre pour un musulman marié à une chrétienne	41
	Célébration funèbre pour un promoteur chrétien du dialogue islamo-chrétien	42
4.2.8	Information	45
	Éléments pour des services funèbres interreligieux	45
4.3	Suivi post-décès	48
4.3.1	Informations sur l'islam	48
	Attitude vis-à-vis de la mort	48
	Le deuil	48
	Visite des tombes	49
4.3.2	Ce que l'aumônerie peut entreprendre	49
5.	Bibliographie et conseils	50
5.1	Bibliographie	51
5.2	Information et conseils	52



1. Introduction

À l'heure actuelle, on compte à peu près 346 000 musulmanes et musulmans en Suisse, soit près de cinq pour cent de la population¹. Près de 40 000 d'entre eux sont citoyennes et citoyens suisses. La population musulmane se compose de personnes exilées ou venues en Suisse pour le travail et provenant d'aires linguistiques et culturelles, nationales et de courants spécifiques à l'islam très différents les uns des autres. Près de trois quarts des musulmanes et musulmans proviennent des régions de l'ex-Yougoslavie ou de Turquie. La plupart sont sunnites, mais on compte une petite minorité de chiites, provenant principalement du Liban, d'Iran, d'Irak ou d'Afghanistan. Les personnes aléviées d'origine turque, qui revendiquent une confession et des traditions différentes de l'islam, sont néanmoins comptées dans cette statistique.

De nombreux chrétiens et chrétiennes côtoient désormais des musulmanes et musulmans. Dans les écoles, sur le lieu de travail et dans la vie publique, des membres des deux communautés religieuses cohabitent. De même, le nombre des partenariats et des unions biculturelles a augmenté. Lors d'un deuil d'une chrétienne ou d'un chrétien, il arrive de plus en plus fréquemment que des personnes de confession musulmane soient impliquées, soit parce qu'elles font partie des proches intimes de la défunte ou du défunt, soit parce qu'elles font partie de la famille ou appartiennent au cercle d'amis et de connaissances. A l'inverse, de plus en plus de chrétiens et chrétiennes sont impliqués dans des deuils de musulmanes et musulmans.

Lors de deuils impliquant des personnes chrétiennes et musulmanes, un accompagnement attentif à la dimension religieuse est d'une importance centrale. Lorsqu'il s'agit de dire un dernier adieu à une personne décédée, les deux communautés souhaitent être comprises dans leur sensibilité et leurs attentes. On notera toutefois qu'il existe aussi peu *un* islam qu'il n'existe *un* christianisme mais que parallèlement à des valeurs partagées, il convient de tenir compte de traditions et de compréhensions très différentes. Cette démarche n'est fructueuse que lorsque l'on demande aux personnes concernées ce qui revêt de l'importance à leurs yeux et que l'on tient compte de chaque situation et de chaque individu dans sa singularité.

¹ Recensement pour la période 2012–2014. Office fédérale de la statistique, 2016 (www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiken/bevoelkerung/sprachen-religionen.gnpdetail.2016-0021.html; 01.12.2016).

Le présent guide entend aider dans cette tâche toute chrétienne ou tout chrétien en charge d'une aumônerie ou accompagnement spirituel notamment en:

- présentant les principales facettes de la compréhension musulmane de la mort et de la période qui suit;
- retraçant les défis auxquels les musulmanes et musulmans intégrés dans la société suisse sont confrontés lors d'un décès ou d'un deuil;
- mettant en évidence les tâches des aumônières et aumôniers chrétiens lors de l'accompagnement de deuils islamo-chrétiens.

Ce guide a été conçu en premier lieu pour des aumônières et aumôniers chrétiens. Il doit les aider à concevoir un accompagnement spirituel et liturgique, mais aussi à aborder des questions très pratiques. Le guide présente également un intérêt pour toutes celles et ceux qui, dans un autre contexte et dans un autre rôle, sont impliqués dans un accompagnement de deuil islamo-chrétien.

Un objectif important de ce guide consiste à mieux appréhender la compréhension de la mort dans la partie musulmane. Les traditions chrétiennes autour de la mort ne sont pas davantage abordées dans la brochure. Il ne s'agit pas non plus d'opposer la tradition chrétienne à la tradition musulmane ni de favoriser l'une par rapport à l'autre.

Les compréhensions religieuses et culturelles dans la tradition chrétienne et musulmane varient. La brochure fait état des conflits potentiels pouvant en résulter. Il s'agit également dans cette brochure de mettre en évidence les sujets et défis qui peuvent surgir lors de la rencontre des deux traditions et de mieux comprendre les besoins qui les sous-tendent. La compréhension et l'empathie facilitent des interventions adéquates dans des situations qui peuvent être conflictuelles.

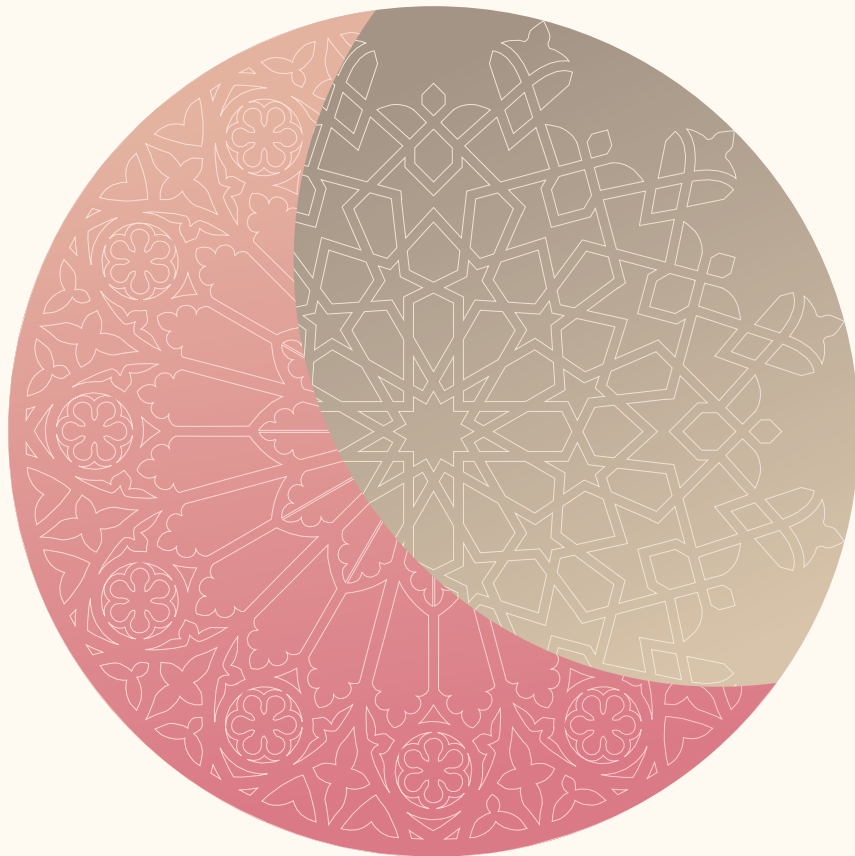
La présente brochure se base d'une part sur le guide pour les deuils islamo-chrétiens déjà existants *Zu Ihm kommt ihr alle zurück* du service Migration des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure et du service Eglise en dialogue de l'Eglise catholique Région de Berne, qui a paru dans une deuxième édition en 2009 (en allemand seulement).

Par ailleurs, le guide se fonde également sur deux hearings d'experts musulmans et chrétiens. L'objectif de ces hearings était de faire le lien entre une expertise musulmane et des demandes pratiques de l'aumône chrétienne. Nous remercions les personnes mentionnées ci-dessous, sans l'aide desquelles ce guide n'aurait pas pu voir le jour:

- Muris Begovic, imam, secrétaire de l'Association des organisations musulmanes de Zurich (VIOZ);
- Issa Gerber, membre de la commission des cimetières de la VIOZ, aumônier spécialisé de l'aéroport de Zurich;
- Hubert Kössler, coresponsable catholique-romain de l'aumônerie de l'Hôpital de l'Ile à Berne;
- Rifa'at Lenzin, Dr h.c., spécialiste de l'islam, référente spécialisée de l'islam à l'Institut zurichois du dialogue interreligieux (ZIID), présidente de la Communauté de travail interreligieuse en Suisse (IRAS COTIS);
- Kathrin Rehmat, pasteure réformée à Bienne, coprésidente de la Communauté de chrétiens et musulmans en Suisse (GCM);
- René Schaufelberger, pasteur réformé à Belp-Belpberg-Toffen;
- Christine Vollmer Al-Khalil, assistante pastorale catholique romaine à Köniz et Wabern.







2. Mourir dans l'islam²

Tout comme il n'y a pas *un* islam, *la* représentation islamique de ce qui se passe au moment de la mort et après n'existe pas. En matière de pratique religieuse, il convient de distinguer la doctrine islamique proprement dite d'une part et les conceptions locales ou traditionnelles, des mœurs et coutumes d'autre part. Ces dernières varient considérablement en fonction de l'origine, de l'appartenance sociale, du degré d'éducation et d'autres facteurs. La vision du monde d'une musulmane issue d'un milieu traditionnel en Turquie se distingue considérablement de celle d'un musulman d'Afrique ou d'Inde. Les personnes de la deuxième ou de la troisième génération en Suisse souvent ne sont plus familières de ces représentations ou ont peut-être pris leurs distances avec elles. Ce qui unit les personnes musulmanes de différentes traditions, ce sont des interprétations ou prescriptions de l'islam proprement dites. Ces dernières concernent la toilette du défunt ou de la défunte, la prière mortuaire et l'enterrement.

On relèvera toutefois que la foi dans la résurrection, dans le jugement dernier et la vie éternelle sont des fondements de la foi islamique. Dans les passages qui suivent, nous expliciterons quelques éléments importants liés à la mort et au chemin qui s'ouvre par la suite selon la doctrine islamo-coranique et des enseignements de la tradition.

2.1 Le décès et la mort

Dans la compréhension musulmane, la mort est «plus que la fin des processus de vie biologiques ou chimiques; la fin de la vie humaine est davantage comprise dans son contexte religieux global»³; au début et à la fin de cette vie, il y a Dieu. La mort intervient face au Dieu unique, qui tient dans sa main la vie et la mort et de laquelle personne n'échappe, même dans la mort. Pour cette raison, la mort ne doit pas être occultée par la vie humaine; chaque musulmane et chaque musulman doit vivre avec l'idée de sa finitude. C'est par le souffle divin que la vie est donnée au fœtus et qu'il est pour ainsi dire doté d'une âme. Avec la mort, c'est le contraire qui se passe:

² Ce chapitre a été rédigé par Rifa'at Lenzin (des indications sur l'auteure figurent en p. 7).

³ Lemmen, 1999, 9; traduit de l'allemand.

**«L'Ange de la mort auquel vous êtes confiés, vous recueillera;
puis vous serez ramenés vers votre Seigneur.»**

(Coran, sourate 32, 11)

Cet ange, que la tradition appelle Azraël, apparaît au moment de la mort d'un individu. Il se saisit de son âme pour qu'il puisse mourir. Dieu seul détermine la naissance de l'individu et sa mort y compris le lieu et l'heure⁴:

**«Nous avons décrété la mort pour vous, – personne ne peut vous
devancer – afin de vous remplacer par des êtres semblables à vous et
vous faire renaître dans un état que vous ignorez.»**

(Coran, sourate 56, 60–61)

La mort ne signifie pas la fin mais plutôt le retour à Dieu. Outre le monde tel qu'il a été créé et dans lequel nous vivons, il existe une autre réalité dans laquelle le défunt pénètre après la mort. La croyance dans la résurrection des morts, dans le jugement et dans la vie éternelle appartient «aux fondements de la foi musulmane, comme en témoignent de nombreux versets du Coran.⁵» Par la suite, les conceptions les plus diverses autour de ce qui se passe après la mort sont venues s'ajouter au gré des traditions et croyances populaires. Elles imprègnent les représentations qui varient d'un croyant musulman à l'autre.

Parmi ses récits nourris par la tradition populaire figure celui de l'ange de la mort qui se saisit de l'âme du défunt en la séparant du corps et – lorsqu'elle appartient aux âmes sauvées – l'amène devant Dieu. Elle apprend alors que Dieu lui a pardonné ses péchés. L'âme revient ensuite sur terre et s'installe à côté de la tête du défunt qui n'est pas encore enterré. En revanche, l'âme du damné est rejetée; l'ange de la mort retire sa main protectrice et l'âme retombe sur terre. Les gardiens de l'enfer s'en saisissent et ils la conduisent sous bonne escorte

⁴ Lemmen, 1999, 10; traduit de l'allemand.

⁵ ibid.

sur le lieu où elle doit expier sa malédiction. L'interrogation au tombeau est une autre représentation très répandue. Elle suit immédiatement l'ensevelissement. En de nombreux endroits, les coutumes et rituels en lien avec l'enterrement ont pour but d'aider le défunt lors de cet interrogatoire qui porte sur la foi et la vie dans la foi. En fonction des résultats, les défunts recevront soit la bonne nouvelle du paradis qui les attend ou, dans le cas contraire, seront châtiés et tourmentés par les anges de la mort. Puis c'est le temps de l'attente jusqu'à la résurrection et jusqu'au jour du jugement dernier.

2.2 Résurrection et jugement

A la fin des temps, après le jugement dernier, suit la résurrection. Selon la tradition populaire, l'ange Azraël donne le signal en soufflant dans sa trompe.

«Les morts se relèveront de leurs tombes et se réuniront (...) pour le jugement dernier.⁶» Chaque âme sera appelée à s'expliquer sur ses actes.

**«Celui qui aura fait le poids d'un atome de bien, le verra;
celui qui aura fait le poids d'un atome de mal, le verra.»**

(Coran, sourate 99, 7–8)

**«Nous poserons les balances exactes, le Jour de la Résurrection.
Nul homme ne sera lésé pour la plus petite chose; serait-elle équivalente
au poids d'un grain de moutarde, nous l'apporterions. Nous suffisons à
faire les comptes.»**

(Coran, sourate 21, 47)

⁶ Lemmen, 1999, 10; traduit de l'allemand.

Le jugement porte en lui l'idée de la justice. La vie dans ce monde est comprise comme un passage, une mise à l'épreuve. La justice de Dieu consiste à récompenser ses serviteurs – hommes ou femmes – pour leurs bonnes actions et à punir les autres individus pour les mauvaises actions. L'islam ne connaît pas l'idée du «péché originel». Les musulmanes et musulmans croient profondément dans la miséricorde de Dieu qui récompense dix fois et plus les bonnes actions et qui châtie simplement les mauvaises.

«Dieu ne fera tort à personne du poids d'un atome. S'il s'agit d'une bonne action, il l'estimera au double de sa valeur et il lui donnera une récompense sans limites.»

(Coran, sourate 4,40)

Tout individu peut échapper à la punition de l'enfer s'il demande à Dieu pardon pour ses égarements avec sincérité et mû par un sentiment de repentir.





3. Ancrage de l'aumônerie

3.1 Différenciations

Dans le chapitre qui suit, il est fait état de quelques différences entre la compréhension chrétienne et musulmane qui peuvent être importantes pour l'accompagnement spirituel. Dans le même temps, il convient de relativiser la signification d'une telle liste. D'une part, parce qu'il existe bien d'autres thèmes, d'autre part parce que toute description de différences constitue souvent un raccourci de phénomènes bien plus complexes.

3.1.1 Avant et après le décès

Dans la perspective d'un accompagnement religieux, il est essentiel de tenir compte de la différence qui est faite dans la tradition musulmane entre un corps vivant et un corps mort. Pour la personne vivante, l'accompagnement d'une aumônière ou d'un aumônier chrétien est – dans la mesure où il est souhaité – tout à fait envisageable. A partir du moment où une personne musulmane est mourante ainsi que pour son ensevelissement, seul un accompagnement musulman entre en ligne de compte⁷.



En termes d'accompagnement spirituel, cela signifie que des aumôniers chrétiens peuvent tout à fait accompagner des musulmans et des musulmans avant la mort. Mais dès que les personnes atteignent le seuil de la mort, l'accompagnement religieux devient strictement le fait de la famille et de la communauté musulmanes. Ceci s'applique également au traitement de la dépouille et à son ensevelissement⁸.

⁷ L'importance accordée au processus de passage de la vie à la mort, ou plutôt vers une «vie nouvelle» en est la raison. Il se fonde dans un lien exclusif à Allah et à son envoyé, lien que l'accompagnement de la communauté musulmane vient renforcer.

⁸ Bien entendu, cela ne signifie aucunement que les musulmanes et musulmans doivent être laissés seuls lorsqu'aucun interlocuteur de la communauté musulmane n'est joignable ou ne peut être impliqué.

3.1.2 Aumônerie professionnelle ou simple accompagnement spirituel

Dans les milieux musulmans, la question d'un accompagnement spirituel musulman spécifique fait l'objet d'un vaste débat. Un accompagnement spirituel comme on le connaît dans le christianisme en Suisse est une réalité inconnue dans un contexte musulman traditionnel. L'aumônerie musulmane institutionnalisée est un phénomène nouveau que l'on observe dans certains pays de l'Europe occidentale mais aussi en Suisse. Toutefois, pour l'accompagnement religieux de personnes mourantes ou de défunts et de leurs proches, ce n'est pas un professionnel, par exemple un imam, qui va être spécialement plus compétent, mais bien l'ensemble des proches – et par proches on entend un environnement de personnes bien plus large que le cercle familial étroit. Tout croyant musulman, doté de quelques connaissances religieuses fondées, peut être également impliqué d'une manière ou d'une autre dans l'accompagnement spirituel. Etant donné que la communauté musulmane de Suisse est constituée d'individus d'origines confessionnelle, culturelle, ethnique et linguistique très diverses, il est recommandé d'impliquer un professionnel, par exemple un imam ou un représentant d'une association faîtière cantonale.



En termes d'accompagnement spirituel, il est important que les aumônières et aumôniers soient bien au fait de leur rôle, l'expliquent et rappellent qu'il ne s'agit pas pour eux d'influencer les autres dans une perspective missionnaire mais bien de les soutenir en les aidant à voir ce qui est important pour eux et ce qui peut les aider. Mettre en relation les personnes avec une communauté musulmane est sans doute la première démarche à effectuer dans le cadre d'une assistance spirituelle chrétienne.

3.1.3 Moi et nous

Alors que les sociétés occidentales accordent à l'individu et à son libre-arbitre une dimension souvent exacerbée, il en va tout autrement dans les sociétés d'obéissance islamique. Il n'existe pas de compréhension universelle mais plutôt une approche récente d'inspiration occidentale selon laquelle être adulte signifie agir en toute autonomie et indépendance (notamment de ce que pensent les autres et la famille en particulier) et de tendre le plus possible à l'épanouissement de soi.

Celui qui, inconsciemment, est convaincu que cette idée est la seule juste risque de ressentir comme dépendante toute personne provenant d'une autre culture et qui «continue» de garder un lien marqué et étroit avec sa famille d'origine. L'islam conçoit aussi l'individu comme responsable appelé, en tant que tel, à rendre compte de ses actes. Mais, dans le même temps, les musulmanes et musulmans se voient aussi partie de la communauté à laquelle ils appartiennent et dans laquelle ils sont enracinés. Dans une famille musulmane, l'individu est souvent plus impliqué dans la structure familiale au sens de la communauté solidaire et son autonomie de décision s'en trouve par conséquent d'autant réduite.



En termes d'accompagnement spirituel, il est important de prendre en considération l'ensemble de la famille et de s'adresser à l'individu comme partie de cette dernière. Il peut donc s'avérer judicieux d'impliquer dans l'accompagnement l'autorité reconnue dans le système familial, en règle générale le père de famille ou le doyen de la famille.

3.1.4 Tradition et modernité

On observe fréquemment chez les personnes immigrées de la première génération ou des générations suivantes une évolution de la compréhension de son héritage religieux et parfois aussi de la signification de celui-ci. La population musulmane en Suisse n'y fait pas exception. Précisément dans les situations de crise, comme au dernier moment de la vie, on assiste souvent à un retour en force des traditions de la culture d'origine, même auprès d'un individu qui vit pourtant depuis longtemps en Suisse et qui est donc familier des traditions et de ce qui va de soi dans la culture de son pays d'adoption.



En termes d'accompagnement spirituel, cela signifie que l'aumônier et l'aumônière garde à l'esprit la tradition culturelle et religieuse à laquelle appartient son interlocuteur, même si il ou elle croit bien le connaître. C'est précisément à ce moment qu'il est important de mettre de côté ses préjugés et de soutenir les personnes dans les choix qu'elles font pour elles-mêmes.

3.2 Attitudes

3.2.1 Supporter ce que nous apparaît comme étranger

La compétence interculturelle et interreligieuse n'apporte pas de méthode ni de savoir-faire tout prêt mais relève d'abord d'une attitude intérieure. Selon Laabdallaoui, il s'agit de «refléter ses propres préjugés et a priori et d'être conscient face à soi-même des fondements politiques, sociaux et culturels qui sous-tendent sa réflexion. Il ne s'agit pas de se libérer de tout préjugé mais de formuler ses propres a priori et ceux des autres, d'y réfléchir ensemble et d'examiner leur utilité pour la situation de soins unique applicable à ce patient en particulier⁹». Rohr veut dire à ce sujet que nous ne pouvons nous rapprocher de ce qui nous apparaît comme étranger que si nous supportons cette «étrangeté». Elle décrit donc comme suit la compétence interculturelle: «Je me rapproche (...) de l'étranger en appréhendant et supportant ce qui le distancie de moi, son altérité, voire même son étrangeté (...). J'aimerais caractériser cette attitude comme tolérance de la distance et de l'intimité.¹⁰»



En termes d'accompagnement spirituel, il s'agit en premier lieu de soutenir son vis-à-vis de telle manière à lui permettre de faire lui-même ce qu'il souhaite et ce dont il a besoin. L'aumônière ou l'aumônier se tient à la disposition de son interlocuteur sans pour autant devoir se sentir compétent pour toutes les questions qui se posent. «Ce qui est décisif, c'est de comprendre l'altérité de mon interlocuteur, de le laisser être autre et, dans le même temps, de se mettre en chemin et de trouver avec lui ce qui pourrait maintenant lui être utile.¹¹»

⁹ Laabdallaoui et al., 2010, 88; traduit de l'allemand.

¹⁰ Rohr, 2006, 38; traduit de l'allemand.

¹¹ ibid.

3.2.2 L'hospitalité

L'accueil des trois étrangers par Abraham et Sara (Genèse 18,1–15) est l'un des récits bibliques emblématiques sur le thème de l'hospitalité: l'hospitalité est comprise dans ce texte comme les efforts de l'un (Abraham) pour mettre à l'aise ses hôtes sans pour autant leur offrir un programme époustouflant d'accueil et de divertissement qui le valorise lui. Bien plus, son hospitalité crée un espace de rencontre en faisant du mystère de la vie une réalité qui se voit et se vit.



En termes d'accompagnement spirituel, il s'agit de créer des espaces permettant aux autres de vivre ce qu'ils considèrent leur appartenir. C'est ainsi que peut émerger, pour toutes les personnes impliquées, l'espérance d'une dimension nouvelle et vivante.

Les trois étrangers rencontrent Abraham et Sara dans un moment d'absence de perspective pour le couple (en raison de la stérilité de Sara): ils annoncent un avenir prometteur alors qu'Abraham et Sara n'en voient plus.



En termes d'accompagnement spirituel: la nouveauté émerge souvent du champ du «ne-plus-savoir-comment», aux limites de ses propres compétences (professionnelles) aussi. Ne plus savoir par où continuer, être démuné sur ce qu'il convient de faire dans l'immédiat mais rester en éveil et ouvert à de nouvelles voies qui pourraient s'ouvrir est l'un des défis qu'affronte l'aumônerie dans le champ du travail interreligieux. Cette «compétence de la non-compétence»¹² renvoie à une dimension fondamentale de l'aumônerie qui n'entend pas fournir une aide toute faite aux personnes mais veut espérer, avec elles, en une force favorisée par le processus de la rencontre.

¹² Mecheril, 2008; traduit de l'allemand



Espace interreligieux de silence à la maternité de l'Hôpital de l'île à Berne.



4. Conseils pour l'aumônerie

Les termes utilisés ci-après d'«islam» ou «musulmanes» et «musulmans» constituent autant de simplifications. Les paragraphes suivants esquissent quelques aspects considérés comme essentiels pour beaucoup de personnes qui se sentent appartenir à la tradition musulmane. Ils ne sont en aucune manière exhaustifs des différences qui existent entre les personnes en raison du contexte culturel et géographique, de la position sociale ou du sexe.

4.1 Lors d'un décès

4.1.1 Informations sur l'islam

Visite aux mourants

Rendre visite aux malades et aux mourants représente une obligation sociale importante dans l'islam et une manière d'honorer les personnes visitées. Toute la journée et toute la nuit, un malade musulman va recevoir donc beaucoup de visites. Tact, respect et réconfort sont dans ces circonstances des éléments essentiels du comportement social à adopter pour les musulmans. Conformément à la tradition islamique, une visite à un malade se déroule en silence et il convient de témoigner de son espérance.

Au moment du décès

«Le dernier service en témoignage de leur affection, que des proches peuvent rendre à un mourant est de le positionner de telle sorte que son visage soit tourné en direction de La Mecque, le centre spirituel de toute musulmane et tout musulman, et qu'il puisse prononcer une dernière fois avec eux la formule de foi: «La ilaha illa-Allah wa Muhammad ar-rasul-allah» (en arabe) – «J'atteste qu'il n'y a pas de divinité en dehors de Dieu et que Mohamed est l'envoyé de Dieu». Si la personne mourante est inconsciente, un de ses coreligionnaires peut également lui chuchoter la profession de foi à l'oreille. Il s'agit d'une dernière prière et en même temps de l'expression de sa confession qui fait que l'on est musulmane ou musulman, c'est-à-dire un être soumis à la volonté divine qui s'en remet à la volonté de Dieu. Ainsi s'achève le cycle qui avait débuté avec les mêmes paroles, chuchotées immédiatement après sa naissance à l'oreille du nouveau-né. Elles expriment que la référence à Dieu est une partie intrinsèque de la condition humaine, et cela de la naissance jusqu'à la mort.»¹³

¹³ Lenzin, 2015, 130; traduit de l'allemand.

4.1.2 Défis religieux et culturels



- **Sphère intime:** alors que dans l'aumônerie de tradition occidentale, il est habituel lors de l'accompagnement de malades et de mourants d'aborder des questions personnelles de manière souvent assez directe (paix intérieure, relations avec les personnes qui comptent, quête de sens dans la situation actuelle), ce genre de questionnement peut être perçu par des musulmanes et musulmans comme un empiètement dans leur sphère intime. C'est pour cette raison qu'il est capital de préciser au préalable les souhaits en vue d'un accompagnement.
- **Emotions:** dans les situations existentielles difficiles, il est très important pour des musulmans et des musulmanes d'offrir à leurs proches concernés par la maladie ou la mort l'environnement le plus harmonieux possible. La raison de cette pratique est la confiance dans la cohérence des événements dont Allah se porte garant. Les émotions violentes (colère ou tristesse envers la situation) ne sont pas exprimées parce qu'elles dérangent la paix intérieure et la confiance religieuse du malade ou du mourant. Cette manière de gérer les émotions peut être ressentie comme insolite si on la compare avec la conception plutôt «occidentale» qui consiste à passer par toutes les émotions pour «bien» procéder au dernier adieu.
- **La question de la vérité:** alors que dans un contexte médical occidental prévaut depuis quelques années l'opinion qu'il faut dire au malade ou au mourant la vérité sur sa situation (le plus souvent au sens de la vérité sur le diagnostic médical), dans un contexte musulman, le maintien de l'harmonie intérieure et de la confiance des patients prime souvent dans l'accompagnement.

4.1.3 Ce que l'aumônerie peut entreprendre



- Déterminer si un accompagnement spirituel, des conseils ou un soutien pour le mourant ou ses proches est souhaité;
- Déterminer si un accompagnement par une communauté musulmane ou un imam est souhaité, éventuellement établir des contacts;
- Si les mourants vivent en institution, par exemple un hôpital ou un home pour personnes âgées, déterminer si les besoins des musulmans sont respectés dans l'institution, par exemple alimentation conforme au rite musulman (nourriture halal) ou possibilité d'accomplir les prières (dispose-t-on d'une pièce adaptée et de tapis de prière?) et si ce n'est pas le cas, éventuellement intervenir pour y contribuer.

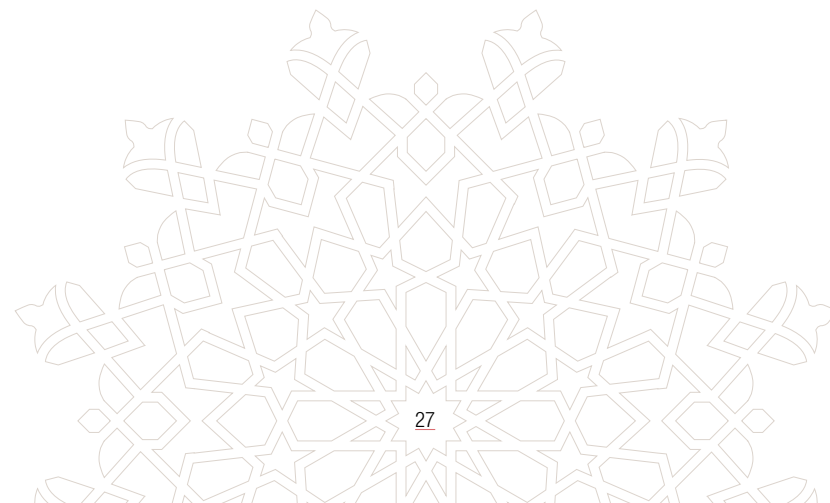
4.1.4 Information



Comment trouver un imam ou une entreprise de pompes funèbres musulmane?

Les musulmanes et musulmans sont très souvent en lien avec une mosquée ou intégrés dans une communauté musulmane et peuvent organiser du soutien eux-mêmes. Pour les cas où il faudrait trouver une personne de contact musulmane, il convient si possible de tenir compte des aspects liés à la religion, la langue et la culture de la région et tradition d'origine des personnes concernées. Pour effectuer des recherches, vous disposez par exemple des possibilités suivantes:

- Vous adresser à une mosquée des environs. Conseil: les aumônières et aumôniers ont tout intérêt à nouer des contacts avec une mosquée même sans occasion particulière afin de faire connaissance et préparer la voie à une éventuelle collaboration.
- Les entreprises de pompes funèbres musulmanes suivantes travaillent sur l'ensemble du territoire suisse et peuvent être contactées aussi bien pour transporter le corps à l'étranger que pour l'enterrer en Suisse dans un carré musulman: Furat International Repatriation GmbH à Zurich (www.muslimischebestattung.ch) et Ahireti AG à Bellach (www.ahireti.ch).
- Le site www.islam.ch permet de rechercher des adresses.
- Le site www.iras-cotis.ch donne également de nombreux contacts.



4.1.5 Expériences tirées de la pratique

Un patient musulman et ses frères à l'hôpital

Un patient musulman originaire du Proche-Orient était hospitalisé dans une unité pour personnes atteintes de cancer d'un hôpital suisse. Il avait près de trente ans et vivait depuis une dizaine d'année en Suisse. Il travaillait dans une entreprise de son pays de résidence. Son état s'était fortement aggravé durant les derniers jours. Il souffrait beaucoup. Il était souvent inconscient à cause des doses élevées de morphine qu'il recevait. Les mauvaises connaissances d'allemand du patient et de ses proches rendaient également la communication difficile. Les médecins escomptaient améliorer sa qualité de vie par un accompagnement palliatif. Le médecin de garde informa le frère du patient que l'hôpital souhaitait le mettre au courant des résultats des dernières analyses médicales et discuter avec lui de ce qu'il convenait de faire par la suite. Le frère réagit de manière très véhémement et ne voulut à aucun prix que son frère soit informé directement par l'équipe médicale. Il quitta la salle des médecins assistants pour revenir peu de temps après avec d'autres proches afin d'interdire une nouvelle fois d'informer directement le patient de sa situation. Le médecin argumenta que le patient avait le droit d'être informé directement et qu'il pouvait et même devait se prononcer au sujet de la suite du processus et des propositions des médecins. La communication était au point mort et la situation menaçait de s'envenimer. L'aumônier connaissait le patient et les proches présents. Lorsqu'il s'était précédemment présenté à eux, le patient avait signalé qu'il ne souhaitait pas être accompagné par l'aumônier, alors que les frères du patient s'étaient déclarés intéressés. C'est pour cette raison que l'aumônier était parfois passé s'enquérir de la situation. Etant donné que les proches et les médecins ne pouvaient se mettre d'accord sur la suite des opérations, l'équipe soignante consulta l'aumônier pour débloquer une situation particulièrement confuse due à la barrière linguistique d'une part et aux différences culturelles d'autre part. Ce que l'on pouvait entreprendre dans la situation actuelle pouvait manifestement être apprécié de différentes manières. Du côté de l'équipe médicale on se demandait si les douleurs du patient n'avaient pas quelque chose à voir avec la tabouisation de la mort prochaine par les proches du patient. De leur côté, les frères du patient parlaient du principe que le confronter directement aux récents résultats des analyses romprait son équilibre intérieur. Le patient n'était pas marié. Les liens avec sa famille étaient, selon les dires de ses frères, essentiels à son intégration sociale. Deux de ses frères vivaient également en Suisse,

d'autres frères dans d'autres pays européens, les parents et les sœurs dans leur pays d'origine. Il y avait toute la journée plusieurs personnes dans la chambre et même la nuit, il y avait toujours quelqu'un. Les parents n'étaient que partiellement informés de la situation. Les frères expliquèrent que puisque justement ils étaient tellement éloignés, on ne voulait en aucun cas les inquiéter. Le frère aîné semblait plutôt bien intégré en Suisse. Il assurait toujours la transmission des informations et des explications entre l'équipe médicale et la famille. Selon les renseignements fournis par ses frères, la foi musulmane n'était pas au centre des préoccupations du patient durant son séjour en Suisse, mais cela avait changé depuis sa maladie. Maintenant, il abordait parfois des questions relatives à la foi. Il ne voulait pas faire venir d'imam (et ses frères non plus) et voulait se contenter d'un accompagnement par la famille. Il ne se confiait pas lui-même au sujet de ses questionnements religieux, mais passait par l'intermédiaire de son frère qui transmettait. Ce dernier semblait assumer le rôle du chef de famille, rôle que les autres membres de la famille ne paraissaient pas lui contester. Lorsque l'aumônier pénétra dans la salle des médecins assistants, les personnes présentes discutaient justement de la possibilité d'accéder directement au patient sans devoir passer par ses frères. Les médecins considéraient qu'il était de leur devoir de s'enquérir de la volonté de leur patient, indépendamment de l'avis des frères, afin qu'il puisse prendre une décision individuelle et autonome. Ils interprétaient le refus des frères de les laisser parler au patient seul à seul comme une mise sous tutelle. Les médecins se voyaient comme les défenseurs du patient vis-à-vis de ses frères. Dans cette situation, la tâche de l'aumônier consulté consista à indiquer les différentes conceptions des notions d'individu et de groupe qui existent dans différentes sociétés et cultures. Pour la résolution du conflit, il était important: 1) d'intervenir de sorte à désenvenimer la situation, les médecins se déclarant prêts à ne rien entreprendre sans discussion préalable avec les frères; 2) de mettre sur pied une table ronde, initiée par l'aumônier, à laquelle chaque personne impliquée pouvait évoquer ses préoccupations. Ces discussions révélèrent que: 3) les deux parties étaient d'avis que le patient devait être mis au fait de sa situation et qu'il fallait absolument respecter son point de vue. Il ressortit également de cette table ronde que 4) les frères voulaient déterminer eux-mêmes de quelle manière donner les informations et à quel rythme. Finalement les parties se mirent d'accord sur le fait que 5) les frères proposeraient un rendez-vous pour organiser une nouvelle table ronde, avec le patient cette fois.

4.2 Enterrement et service funèbre

4.2.1 Informations sur l'islam



Toilette rituelle

Lorsqu'une musulmane ou un musulman décède, le lavage du corps doit intervenir le plus rapidement possible. La toilette rituelle et l'enveloppement dans le linceul sont réalisés par des proches ou des membres de la communauté islamique. Les hommes sont lavés par un homme et les femmes par une femme. Dans un couple, la toilette peut être faite par le partenaire. Si la tradition veut que cette tâche soit accomplie par la famille, aujourd'hui, elle est souvent confiée à des entreprises de pompes funèbres islamiques ou à l'imam. La toilette rituelle doit respecter des règles précises. Elle peut se faire dans les locaux d'un hôpital, d'une entreprise de pompes funèbres ou dans un cimetière. Il faut une table où le corps puisse être déposé et d'où l'eau puisse être évacuée, et un raccordement à l'eau chaude et à l'eau froide. La plupart des villes ayant des carrés musulmans mettent à disposition des locaux pour le lavage des corps. Lors de la mise en bière des personnes défunte dans le funérarium, l'administration du cimetière ou l'entreprise de pompes funèbres doivent éviter les symboles funéraires chrétiens (voir paragraphe suivant).

Prière mortuaire

Lorsqu'une personne musulmane décède, il n'y a pas de service funèbre au sens usuel en Suisse. Dans le rituel funèbre musulman, c'est la personne défunte qui est au centre, et non les proches. Avant l'enterrement, une prière mortuaire spéciale est prononcée. Il n'est pas nécessaire de prévoir pour cela un cadre spécial ou un aménagement particulier du lieu. La prière peut être dite devant la tombe ou dans un funérarium. Ce dernier ne devrait pas comporter de symboles étrangers à l'islam (croix ou symboles similaires). L'exécution de la prière mortuaire rituelle selon des règles déterminées est une obligation religieuse. La prière mortuaire¹⁴ est prononcée debout devant le corps mis en bière. Des amies ou amis et des connaissances non musulmans peuvent y assister. Ils se placent derrière les personnes musulmanes en prière.

¹⁴ Il s'agit d'une prière rituelle accomplie principalement par un imam, un spécialiste ou une personne respectée.

Enterrement

L'enterrement doit avoir lieu le plus rapidement possible après le décès. Cependant, conformément à la législation suisse, un délai de 48 heures doit être respecté entre le décès et l'inhumation, y compris pour les défunte et défunts musulmans. Pour les musulmanes et les musulmans, seule l'inhumation est autorisée. En principe, le corps, enveloppé dans un linceul de draps blancs¹⁵, devrait être directement déposé en terre. Mais comme l'utilisation d'un cercueil est obligatoire en Suisse¹⁶, il peut aussi être placé dans un cercueil en bois léger. Celui-ci devrait être enterré dans un cimetière musulman ou dans un carré musulman séparé¹⁷. Le cercueil devrait être enterré de telle manière à ce que le corps, couché sur le côté droit, ait le visage tourné en direction de la Mecque. Les délais de concession¹⁸ correspondent aux prescriptions usuelles en Suisse. En principe, les tombes devraient être aménagées de manières discrète et fonctionnelle en évitant les monuments, les plantations et autres décorations. Pour signaler optiquement l'emplacement de la tombe, on utilise de fines stèles ou plaques tombales dressées ou couchées. L'entretien des tombes est généralement assuré par les proches. Mais il peut aussi être confié aux jardiniers du cimetière.

¹⁵ Il n'existe pas de linceul spécial; les corps des hommes qui ont fait le pèlerinage à la Mecque sont enveloppés dans l'ihram (vêtement de pèlerinage).

¹⁶ En Suisse, l'aménagement des cimetières est du ressort communal et varie par conséquent selon les communes. Il est donc possible de trouver des solutions adaptées à la situation.

¹⁷ Par carré, on entend une zone délimitée et séparée de façon visible des autres parties d'un cimetière existant.

¹⁸ Dans les pays islamiques, il n'existe pas de délai de concession. En principe, la paix des morts devrait toujours être respectée.

Rapatriement du corps

La plupart des musulmanes et musulmans demandent à être enterrés dans leur pays d'origine. Ce choix peut s'expliquer d'une part par le fait que leurs grands-parents et autres parents y sont enterrés et qu'ainsi le lien religieux est assuré – par exemple, lorsqu'ils se rendent au cimetière, les proches prient pour tous les défunts. A cela s'ajoute le problème qu'en Suisse, seules quelques communes mettent à disposition des carrés musulmans dans les cimetières. Si une personne doit être enterrée à l'étranger, le rapatriement est organisé par des entreprises de pompes funèbres. A cet effet, les documents suivants sont nécessaires: trois actes de décès internationaux (établis par l'office de l'état civil), un laissez-passer pour cadavres (établi par le service communal des inhumations), une autorisation d'inhumation (délivré par l'office de l'état civil), un certificat de décès (établi par le médecin), et, le cas échéant, l'attestation d'incinération (établie par le crématoire). Les coûts du transfert sont considérables. C'est pourquoi il existe plusieurs caisses de secours pour le transport de corps qui fonctionnent selon le principe de solidarité des assurances. Certaines entreprises sont spécialisées dans les obsèques internationales ou le rapatriement et l'inhumation de défuntes et défunts musulmans dans leur pays d'origine.



Carré musulman au cimetière de Bremgarten à Berne.

4.2.2 Défis culturels et religieux



- **Les femmes lors des rituels funéraires:** la question de savoir si les femmes ont le droit d'assister à l'enterrement est aujourd'hui différemment traitée suivant le contexte. La plupart du temps, les femmes se placent derrière les hommes lors de la prière. Mais dans des contextes traditionnels, elles doivent se tenir à l'écart ou prier à la maison. Si cette règle est strictement appliquée, la situation peut être très difficile à supporter pour la veuve chrétienne d'un conjoint musulman.

4.2.3 Ce que l'aumônerie peut entreprendre



- Déterminer si l'accompagnement par une communauté musulmane et/ou un imam est souhaité, et établir le contact le cas échéant;
- Déterminer où des locaux pour le lavage des corps sont disponibles;
- S'informer sur les possibilités et les limites d'un enterrement conforme à l'islam (cf. informations supplémentaires à la page suivante);
- Proposer de l'aide pour déterminer les possibilités d'organiser un enterrement musulman dans un carré confessionnel séparé du cimetière communal;
- Donner des informations sur les possibilités de rapatriement du corps dans le pays d'origine;
- Associer les proches musulmans à la préparation du service funèbre chrétien.

4.2.4 Information



Enterrement musulman

Certains cantons ont déjà publié des recommandations sur les enterrements musulmans. S'agissant du canton de Berne, des carrés musulmans existent pour l'instant dans les communes de Berne, Thoune, Köniz et Biemme. Le gouvernement cantonal a formulé des recommandations à l'intention des communes¹⁹. En voici les principaux points: le canton suggère de délimiter dans les cimetières publics un carré spécialement destiné aux tombes musulmanes. Lorsque cela n'est pas possible, les communes concernées sont invitées à étudier ensemble des solutions au niveau régional. D'une manière générale, en cas de décès d'une personne de confession musulmane, les communes devraient prendre contact avec un membre de la famille endeuillée et le service funéraire concerné afin de trouver ensemble de bonnes solutions²⁰. Le canton ne peut pas formuler d'obligations, car les communes jouissent d'une large autonomie dans le domaine des cimetières. Un problème est que l'enterrement dans les carrés existants est en principe réservé aux défunt(e)s musulman(e)s qui habitaient dans la commune concernée. Si une personne doit être inhumée dans une autre commune que la commune de résidence, il faut une autorisation délivrée par la commune qui accueillera la tombe. D'autre part, même dans les carrés confessionnels, les musulman(e)s et musulman(e)s doivent être prêts à faire des compromis. Ils peuvent y enterrer leurs morts le visage tourné vers la Mecque. Mais il ne leur est pas permis d'inhumer les défunt(e)s simplement enveloppés dans un linceul. En outre, il n'est pas possible en Suisse d'accorder une paix «éternelle» pour les tombes. Cela dit, pour les musulman(e)s et musulman(e)s qui attachent beaucoup d'importance à cette paix «éternelle», une tendance actuelle joue en leur faveur: en raison du nombre grandissant de personnes demandant à être incinérées après leur mort, les cimetières ont davantage de place à disposition, de sorte que la nécessité de supprimer des tombes diminue. Dans la pratique, cela signifie que les tombes pourront rester très longtemps en place.

¹⁹ Les recommandations peuvent être téléchargées sous: www.bsig.jgk.be.ch/bsig-2010-web/bsig/fileDownload?documentId=766&LANGUAGE=fr (25.10.2015).

²⁰ *ibid.*



4.2.5 Les musulmanes et musulmans hôtes d'un service funèbre chrétien

Les services funèbres chrétiens auxquels participent des personnes musulmanes peuvent en principe être organisés sous deux formes liturgiques:

Service funèbre chrétien traditionnel

Les différences entre traditions chrétienne et musulmane ne sont pas surmontées durant le culte. La cérémonie se déroule donc comme un culte chrétien traditionnel. Cette forme paraît opportune lorsque les personnes musulmanes en deuil ne souhaitent pas voir leur tradition intégrée dans la cérémonie chrétienne.

Service funèbre interreligieux

Des ponts liturgiques sont jetés en choisissant expressément des éléments communs aux deux traditions et en les mettant en évidence par exemple lors de la prière et dans le choix des textes. Le but est d'organiser un service funèbre qui fasse ressortir les points communs. La cérémonie est préparée afin d'être au service des personnes en deuil et en veillant à la sensibilité de l'autre religion. On peut à cet effet inviter l'«autre partie» à participer à la préparation et à l'animation du culte.

4.2.6 Ce que l'aumônerie peut entreprendre



Il s'agit au préalable de trouver avec la famille en deuil la forme concrète de cérémonie qui convienne à la relation et soit la mieux à même de soutenir l'adieu.

4.2.7 Expériences tirées de la pratique

Saluer des personnes musulmanes lors d'un service funèbre chrétien

Une dame âgée mourut. Elle n'avait presque plus de parents, en particulier dans les proches environs. Ce qui ne l'avait pas empêchée de vivre relativement bien au cours des dernières années, notamment grâce à des voisins aimables et serviables. Pendant des années, ses voisins musulmans ont été d'importantes personnes de référence dans sa vie. Ses petits-enfants - des adultes chrétiens sans réelle socialisation ecclésiale - lui rendaient aussi visite, mais très épisodiquement, et plutôt pour mettre de l'ordre dans ses documents que pour faire ses achats. Ils n'étaient quasiment jamais venus pour passer simplement un peu de temps avec leur grand-mère. Les voisins, au contraire, invitaient cette dame, lui demandaient comment elle allait, lui faisaient ses commissions, portaient ses affaires lourdes dans les escaliers, et ils passaient beaucoup de temps ensemble au jardin ou dans l'un des appartements.

Voilà pourquoi le jour de l'enterrement plusieurs personnes musulmanes étaient présentes au bord de la tombe pour faire leurs adieux à cette dame. Elles prièrent, et ce d'une manière visiblement différente que les chrétiennes et les chrétiens. Que pouvait entreprendre la pasteure pour les associer de façon adéquate à la cérémonie? Grâce aux petits-enfants, elle savait qui étaient ces personnes musulmanes. Elle les salua donc, évoqua les relations amicales qu'elles avaient entretenues avec la défunte, et leur laissa du temps pour qu'elles puissent prendre congé de manière appropriée dans le recueillement.

Décès de la belle-mère musulmane

Une belle-mère musulmane, non pratiquante, mourut. Son fils, en séjour à l'étranger, ne savait pas ce qu'il fallait entreprendre. La belle-fille, qui travaillait au secrétariat d'une paroisse, prit contact avec la pasteure. Dans un premier temps, cette dernière fut dépassée par les événements: qui était responsable de l'enterrement? Comment trouver en si peu de temps des interlocuteurs compétents pour organiser une cérémonie funèbre musulmane dans la langue maternelle est-européenne de la défunte et conformément aux rites islamiques? Malheureusement, il n'existait pas de liste des associations de mosquées de la région. Une entreprise de pompes funèbres aurait-elle pu l'aider (gratuitement?) dans sa recherche? La pasteure put joindre une femme musulmane qui effectuait régulièrement des toi-

lettes rituelles. Cette dame se chargea de la recherche et de l'accompagnement. La procédure était donc en bonne voie. Pourtant, la pasteure ressentait un certain malaise. Car la femme contactée avait une famille nombreuse et pratiquement pas de moyens pour assurer un accompagnement approprié et trouver de l'aide pour réaliser une cérémonie funèbre selon les rites islamiques. En outre, aucun moyen financier n'était disponible. La pasteure commença à établir à son propre usage une liste de différentes personnes musulmanes dans la région disposant de compétences (linguistiques et culturelles) appropriées. Elle signala le cas à l'au-mônerie hospitalière locale pour faire en sorte que la liste fût complétée et disponible pour tout le monde. Quelque temps après le décès, elle se renseigna auprès de la belle-fille pour savoir si tout s'était déroulé conformément aux attentes de cette dernière et de son mari.

Enterrement d'un musulman dans un cimetière chrétien

Un jeune homme d'une famille musulmane de réfugiés décéda dans un tragique accident. Les parents du défunt fréquentaient depuis de nombreuses années le centre de rencontres interculturelles de la paroisse locale. On se connaissait donc réciproquement. Peu après l'accident, la collaboratrice socio-diaconale pria le pasteur de passer chez cette famille, car il y avait des problèmes avec l'enterrement. Le pasteur se rendit l'après-midi même auprès de la famille endeuillée. A sa surprise, en entrant dans l'appartement, il se trouva plongé dans un monde étranger. Il s'attendait à y rencontrer les parents et peut-être les frères et sœurs du défunt. Or dans un premier temps il ne les vit même pas. Car le petit appartement était empli de membres de la parenté et d'amis qui avaient dû venir des quatre coins de la Suisse. La plupart n'avaient pas de place pour s'asseoir. L'ambiance était oppressante. Quelques personnes pleuraient. D'autres parlaient à voix basse. Dans la cuisine où plusieurs femmes étaient au travail, on préparait le repas. Des vapeurs et des senteurs de cuisine orientale flottaient dans tout l'appartement. Lorsque les visiteurs réalisèrent qui était cet inconnu qui venait d'entrer, le pasteur fut accueilli avec une extrême amabilité et amené auprès de la famille en deuil. Après avoir été chaleureusement salué et serré dans les bras par la famille, il fut invité à prendre place à une table et à participer au repas. Il était environ trois heures de l'après-midi. Les parents du défunt racontèrent dans tous les détails le déroulement de l'accident, l'intervention des secours, expliquant

ce qui avait bien fonctionné et ce qui aurait dû être fait autrement. Une dizaine de personnes étaient assises à la table, les autres se tenaient debout à côté et écoutaient ou participaient à la conversation. Après environ une heure, le père commença à présenter sa requête: la famille désirait absolument un enterrement islamique. Celui-ci étant impossible dans le cimetière du village, la seule solution était d'organiser l'enterrement dans une ville voisine dont le cimetière disposait d'un carré musulman. Après quelques explications, il apparut que les coûts, de plusieurs milliers de francs, étaient beaucoup trop élevés pour la famille. Les frères et sœurs – déjà adultes - du défunt demandèrent au pasteur si l'Eglise serait disposée à avancer le montant. Le pasteur expliqua que ce n'était pas possible et qu'il n'était pas habilité à le faire. Mais il pensait qu'il serait peut-être quand même envisageable d'organiser l'enterrement dans le cimetière local, ce qui serait dans ce cas gratuit pour eux en tant qu'habitants du village. Une longue discussion s'engagea à nouveau dans tout l'appartement. Après de nombreuses hésitations, la famille en deuil accepta de venir au cimetière du village pour se faire une idée de l'endroit. Le pasteur organisa donc une rencontre le jour suivant avec le jardinier du cimetière et l'entreprise de pompes funèbres locale.

Le lendemain matin, toute la famille et quelques amis vinrent, accompagnés d'un imam de la ville voisine. On discuta beaucoup, évalua et négocia. Le pasteur animait la discussion. Il s'efforça d'expliquer les besoins aux uns et aux autres. Il y avait beaucoup de problèmes de compréhension et de malentendus liés à la langue. Finalement, il fut convenu que le jeune homme défunt serait enterré dans sa commune de résidence. La famille et l'imam donnèrent leur accord pour que le corps fût enterré dans une rangée de tombes normale, et ils acceptèrent les délais locaux usuels pour l'enlèvement des tombes. De leur côté, le jardinier du cimetière et l'entreprise locale de pompes funèbres étaient disposés à aménager un local permettant de procéder à la toilette du corps et à mettre à disposition le cimetière pour le long rituel de sépulture.

Une bonne centaine de personnes vinrent à l'enterrement. La famille du défunt, le jardinier du cimetière et l'imam étaient reconnaissants que le pasteur soit aussi présent et ait pu servir d'intermédiaire pour régler certaines questions.

En ce qui concerne la problématique de l'orientation du visage du défunt vers l'Est dans la tombe, la solution consista à orienter le corps vers l'Est avant la mise en terre en tant qu'acte du rituel d'inhumation, ce qui permit de s'en dispenser

lors de l'ensevelissement. L'imam expliqua que cela était possible en tant que compromis. Ce fut un enterrement extrêmement impressionnant qui se déroula sur plusieurs heures, avec des psalmodies émouvantes, des discours et des actes rituels. Le cimetière n'a pas (encore) de carré musulman, mais les années suivantes, il accueillit d'autres enterrements de musulmanes et de musulmans.

Service funèbre pour un musulman marié à une chrétienne²¹

Le défunt était musulman, son épouse protestante réformée. L'association funéraire islamique prit contact avec la pasteure à Witikon/Zurich pour lui demander si, conformément au souhait exprimé par les proches, elle pouvait se charger du service funèbre. Auparavant, une cérémonie d'inhumation islamique présidée par un imam et à laquelle tout le monde avait pu participer, eut lieu au bord de la tombe. Lors du service funèbre, la pasteure s'efforça d'associer également la partie islamique en demandant à l'imam de réciter la sourate «Ya-Sin», dont quelques versets furent ensuite traduits en allemand²². L'organiste veilla aussi à intégrer les deux cultures et joua des improvisations de musique orientale et occidentale.

Liturgie funèbre dans la chapelle du cimetière:

- Jeu d'orgue d'ouverture
- Salutation et accueil
- Prière selon le psaume 39
- Poème «Stufen» (H. Hesse)
- Eloge du défunt (biographie préparée par la famille)
- Jeu d'orgue
- Eloge du défunt (préparé et lu par le fils)
- Prière
- Paroles tirées de la Bible et du Coran (lettre aux Romains et extrait de la sourate 36, lue par l'imam avec une traduction en allemande de quelques versets)
- Prière de bénédiction
- Jeu d'orgue de sortie

²¹ Eglises réformées Berne-Jura-Soleure et al., 2008, 10; traduit de l'allemand.

²² La sourate «Ya-Sin» est la 36^{ème} sourate du Coran. Elle est constituée de 83 versets. Elle parle de l'envoi de Mahomet, du jugement dernier, de la toute-puissance divine, de la résurrection et du châtement dans l'au-delà.

Pour une musulmane ou un musulman, participer à une célébration funèbre chrétienne et plus encore, y prendre une part active ne vont de soi. Au-delà de la simple présence, les possibilités suivantes de participation s'offrent à l'assistance:

- porter le cercueil vers la tombe;
- jeter de la terre sur le cercueil;
- lire un verset du Coran au bord de la tombe;
- réciter une prière lors du culte;
- rendre hommage au défunt.

Célébration funèbre pour un promoteur chrétien du dialogue islamo-chrétien²³

Dans les lignes qui suivent, nous donnons comme exemple en le commentant le déroulement de la cérémonie funèbre de Monsieur Klaus Schünemann, ancien directeur de la Société islamo-chrétienne d'Allemagne (CIG). Pendant de nombreuses années, le défunt s'était engagé d'une manière exemplaire pour le dialogue et la rencontre entre juifs, chrétiens et musulmans et il avait de bons contacts personnels, notamment avec les musulmans.

Lors de son décès, la société mentionnée ci-dessus et deux organisations musulmanes amies publièrent un hommage²⁴. Le texte était précédé d'un verset qui avait une grande signification pour le défunt: «J'étais un trésor caché et j'aspirais à être connu.» C'est de cette manière que fut rappelé ce qui avait mobilisé le défunt tout au long de sa vie, à savoir que c'est dans la rencontre avec l'autre que l'on recherche et trouve Dieu²⁵. Chrétiens et musulmans rédigèrent ensemble l'hommage en s'efforçant de tenir compte d'une manière équilibrée des différentes conceptions de la résurrection. Par ailleurs, une représentante chrétienne de la société rédigea aussi un texte à la fois de commémoration et de prière pour le défunt²⁶. Outre des chrétiennes et des chrétiens de différentes confessions, de nombreuses musulmanes et musulmans mais aussi quelques israélites prirent part au service funèbre et à l'enterrement. La célébration prit la forme d'une liturgie catholique de la parole au sein de l'Eglise paroissiale. Son déroulement, les textes lus ainsi que quelques explications avaient été préalablement consignés dans un livret. Etant donné l'étroitesse de l'Eglise paroissiale, la dépouille funèbre était déposée

devant l'Eglise. A côté du cercueil, un chandelier à sept branches avait été allumé pour souligner les liens avec les frères et sœurs israélites. Différents signes exprimaient également les liens avec les musulmans. Conformément à sa volonté, le défunt avait été placé dans le cercueil enveloppé dans un linceul, qui était en fait la tenture du jeûne de l'année. A l'issue de la cérémonie, les hommes musulmans présents portèrent le cercueil sur leurs épaules vers la tombe. La position de la tombe – c'était un hasard - répondait au souhait du défunt d'être enterré en direction de Jérusalem.

A l'issue de l'enterrement selon le rite catholique, les musulmans présents récitèrent ensemble la Fatiha, la sourate qui ouvre le Coran, dont une musulmane lut la traduction:

«Au nom de Dieu: celui qui fait miséricorde, le Miséricordieux.
Louange à Dieu, Seigneur des mondes:
celui qui fait miséricorde, le Miséricordieux,
le Roi du Jour du Jugement.
C'est toi que nous adorons,
et c'est toi dont nous implorons le secours.
Dirige-nous sur le chemin droit:
le chemin de ceux que tu as comblés de bienfaits;
non pas le chemin de ceux qui encourent ta colère ni celui des égarés.»²⁷

Puis l'ensemble des personnes présentes défilèrent devant la tombe. Les musulmans jetèrent trois poignées de terre. Puis ils prononcèrent les paroles suivantes du Coran:

«De la terre, nous vous avons créés; en elle nous vous ramènerons
et d'elle nous vous ferons sortir une fois encore.»
(Sourate 20, 55)

²³ Eglises réformées Berne-Jura-Soleure et al., 2008, 11; traduit de l'allemand.

²⁴ vgl. <http://chrislages.de/klaus.htm>; 15.12.2016.

²⁵ Ce verset est en réalité un Hadith Qudsi, soit une parole divine qui ne figure pas dans le Coran, mais qui a été transmise par le prophète Mahomet.

²⁶ cf. <http://chrislages.de/nachrufmm.htm>; 15.12.2016.

²⁷ traduction D. Masson

La liturgie décrite ci-avant ne constitue pas une célébration interreligieuse. Il s'agit d'une célébration funèbre catholique dans laquelle quelques éléments de la pratique musulmane de l'enterrement avaient été intégrés. Une récitation du Coran à l'issue de l'enterrement a été un élément de plus tiré du rite musulman. Jeter de la terre sur le cercueil est en usage dans les deux religions. Les compléments ont été apportés d'un commun accord avec la famille et le célébrant. Afin de rendre plus compréhensible aux musulmans la messe d'enterrement et l'enterrement, un livret explicatif avait été élaboré. Il s'agissait de ne rien changer au rite catholique auquel le défunt attachait de l'importance, mais de faciliter la présence des hôtes musulmans et juifs lors de la célébration et de l'enterrement. L'hommage dans sa forme publiée exprimait le deuil et la douleur partagés par tous.



4.2.8 Information: éléments pour des services funèbres interreligieux



Textes bibliques à lire

De très nombreux psaumes, par ex. Ps. 8, 16, 23, 31, 32, 34, 62, 90, 103, 117, 121, 130, 139; mais aussi Job 1, 21 ou Esaïe 40, 6–8.

Citations tirées du Coran

«Au nom de Dieu: celui qui fait miséricorde, le Miséricordieux. Louange à Dieu, Seigneur des mondes: celui qui fait miséricorde, le Miséricordieux, le Roi du Jour du Jugement. C'est toi que nous adorons, et c'est toi dont nous implorons le secours. Dirige-nous sur le chemin droit: le chemin de ceux que tu as comblés de bienfaits; non pas le chemin de ceux qui encourent ta colère, ni celui des égarés.»
(Sourate 1, 1 ss. – «Fatiha»)

«Dieu! Il n'y a de Dieu que lui! Il vous réunira, sans aucun doute possible, le Jour de la Résurrection. Qui donc serait plus véridique que Dieu quand il parle?»
(Sourate 4, 87)

«Vous retournerez tous vers lui – voici, en toute vérité, la promesse de Dieu – C'est lui qui donne un commencement à la création, puis il la renouvellera pour récompenser avec équité ceux qui auront cru et qui auront accompli des œuvres bonnes.»
(Sourate 10, 4)

«Quant à ceux qui croient et qui accomplissent des œuvres bonnes, leur Seigneur les dirigera, à cause de leur foi. Les ruisseaux couleront à leurs pieds dans les Jardins du délice où leur invocation sera: «Gloire à Toi, ô Dieu» et leur salutation: «Paix!» et la fin de leur invocation: «Louange à Dieu, Seigneur des mondes!»»
(Sourate 10, 9 s.)

«C'est lui qui fait vivre et qui fait mourir, et c'est vers lui que vous retournerez.»
(Sourate 10, 56)

«Non, vraiment, les amis de Dieu n'éprouveront plus aucune crainte, ils ne seront pas affligés; – ceux qui croient en Dieu et qui le craignent – ils recevront la bonne nouvelle, en cette vie et dans l'autre.»
(Sourate 10, 62 ss.)

«Le mystère des cieux et de la terre appartient à Dieu. Toute chose revient à lui; Adore-le donc et confie-toi à lui. Ton Seigneur n'est pas indifférent à ce que vous faites.»
(Sourate 11, 123)

«Tel est le Jardin promis à ceux qui craignent Dieu: les ruisseaux y coulent; ses fruits et ses ombrages sont perpétuels. Voilà la fin de ceux qui auront craint Dieu, tandis que la fin des incrédules sera le Feu.»
(Sourate 13, 35)

«Celui qui les a créés une première fois les fera revivre. Il connaît parfaitement toute création.»
(Sourate 36, 79)



4.3 Suivi post-décès

4.3.1 Informations sur l'islam²⁸



Attitude vis-à-vis de la mort

La mort est inévitable; pour des musulmanes et des musulmans croyants, elle ne signifie pas pour autant la fin, mais le retour à Dieu et le commencement d'un nouvel «être»: «Dis «Oui, la mort que vous fuyez va vous rejoindre. Vous serez ensuite ramenés devant celui qui connaît parfaitement ce qui est caché et ce qui est apparent. Il vous informera de ce que vous faisiez.» (Coran, sourate 62, 8) Cette attitude vis-à-vis de la mort est déterminante pour le moment du départ, ce qui explique la teneur de la formule islamique de condoléances (en arabe): «Inna lillahi wa inna ilayhi raji-ûne – Nous sommes à Allah et vers Allah nous retournons!»

Le deuil

Les rites et pratiques autour du deuil sont très divers dans l'islam et dépendent à la fois de la culture et du lieu. Les manifestations excessives de deuil ne sont pas souhaitées en islam ou sont, dans le monde sunnite en tout cas, pour le moins inhabituelles. Les trois jours après le décès sont considérés comme période de deuil; en de nombreux endroits, une période de quarante jours est observée. La famille reçoit les visites de condoléances dans les trois jours qui suivent le décès. Les survivants apprécient qu'on leur exprime des condoléances personnelles. Suite à ce délai, aucunes condoléances ne sont plus exprimées à moins que l'on ait été en déplacement ou que l'on n'ait rien su du décès. Il est habituel et recommandé de fournir de la nourriture à la famille en deuil pendant trois à cinq jours consécutifs au deuil. Il est également courant – même si ce n'est pas recommandé par les juristes – d'engager un hafiz qui va réciter le Coran et de commémorer les 10^e, 20^e et 40^e jour du décès. Il n'y a pas vraiment de vêtement de deuil (sauf chez les chiites).

Visite des tombes

On se rend dans les cimetières principalement la veille des jours des grandes fêtes, comme la rupture du jeûne du Ramadan, le jour du sacrifice et le jour-aniversaire de la mort du défunt. On y dit des prières ou on y récite des extraits du Coran. Celui qui passe devant un cimetière ou y pénètre récite la Fatiha (première sourate du Coran, voir page 43), même s'il ne connaît aucune des personnes qui y sont enterrées.

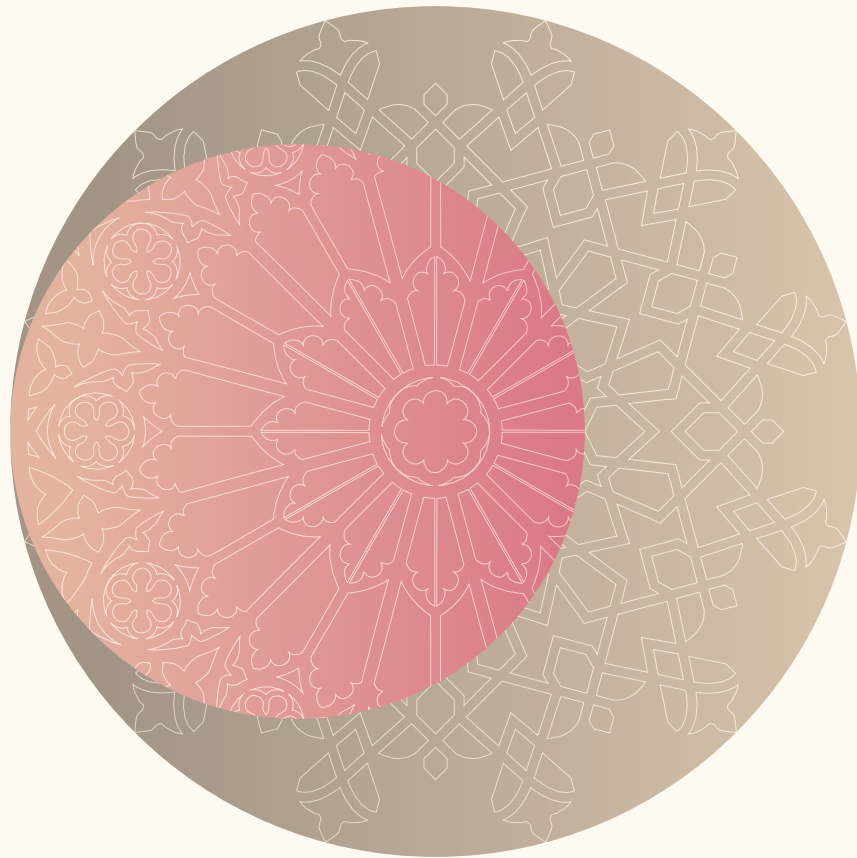
4.3.2 Ce que l'aumônerie peut entreprendre



- Vérifier si un accompagnement spirituel ou un conseil respectivement le soutien des proches est souhaité;
- Vérifier si l'accompagnement d'une communauté musulmane et/ou d'un imam est souhaité et, le cas échéant, établir le contact;
- Évaluer la pertinence d'un soutien social et, le cas échéant, établir le contact avec le service social d'une paroisse ou de la commune politique.

²⁸ Ce chapitre a été rédigé par Rifa'at Lenzin (informations cf. p. 7).





5. Bibliographie et conseils

5.1 Bibliographie

- Aumôneries des Hôpitaux Universitaires de Genève: Pratique soignante & Pratiques religieuses, 9^{me} édition revue et corrigée—juin 2010.
- Baumann, Christoph Peter (Hg.): Krankheit & Tod in den Religionen, Basel 2011.
- Laabdallaoui, Malika; Rüschoff, Ibrahim: Umgang mit muslimischen Patienten, Bonn 2010.
- Le Coran, préface par D. Grosjean, Introduction, Traduction et notes par D. Masson, nrf, Ed. Gallimard, 1967.
- Lemmen, Thomas: Islamische Bestattungen in Deutschland. Eine Handreichung, 2^e édition, Altenberge 1999.
- Lemmen, Thomas: Christlich-islamische Trauerfeiern. Können Christen und Muslime den letzten Weg gemeinsam gehen?, in: Die Anregung, 53 (2001), N^o. 6, p. 458–463.
- Lenzin, Rifa'at: Sterben, Tod und was dann? in: Kuhn, Achim (Hg.): Deadline. Prominente über Leben und Sterben, Zurich 2015, p. 129–137.
- Mecheril, Paul: «Kompetenzlosigkeitskompetenz». Pädagogisches Handeln unter Einwanderungsbedingungen, in: Auernheimer, Georg (Hg.): Interkulturelle Kompetenz und pädagogische Professionalität, Wiesbaden 2008, p. 15–34.
- Reformierte Kirchen Bern-Jura-Solothurn und Katholische Kirche Region Bern: «Zu Ihm kommt ihr alle zurück», Handreichung für christlich-muslimische Trauerfälle, Berne 2008.
- République et Canton de Neuchâtel, Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle: Rites funéraires et d'inhumation des principales religions & spiritualités présentes dans le canton de Neuchâtel.
- Rohr, Elisabeth: Interkulturelle Kompetenz, in: Weiss, Helmut (Hg.): Interkulturelle und interreligiöse Kommunikation. Beiträge aus dem Internationalen Seminar 2005, Düsseldorf 2006, p. 36–40.
- Vereinigung Islamischer Organisationen in Zürich: Merkblatt zur Erdbestattung von Muslimen, Zurich 1999.
- Von Bose, Alexandra; Terpstra, Jeanette: Muslimische Patienten pflegen. Praxisbuch für Betreuung und Kommunikation, Berlin 2012.

5.2 Information et conseils

Organisations islamo-chrétiennes

- Communauté des chrétiens et musulmans en Suisse. S'engage pour la coexistence pacifique des musulmans et des chrétiens, www.g-cm.ch
- Groupe des foyers islamo-chrétiens. Groupe de soutien chrétien et musulmans pour couples islamo-chrétiens, www.gfic.net
- Christlich-Islamische Gesellschaft. Association pour la promotion de la compréhension et du dialogue entre chrétiens et musulmans, Eglises chrétiennes et communautés islamiques en Allemagne, www.chrislages.de
- Christlich-Islamische Begegnungs- und Dokumentationsstelle (Cibedo). Organisme de rencontres et de documentation de la Conférence allemande des évêques, www.cibedo.de
- Merkblatt zur islam-konformen Bestattung der Integrationsfachstelle des Kantons Zürich (Memento pour une inhumation conforme à l'islam du service de l'intégration du canton de Zurich), www.integration.zh.ch/internet/justiz_innere/integration/de/welcome/religionsgemeinschaften/muslime/_jcr_content/contentPar/downloadlist/downloaditems/deutsch.spooler.download.1442939087948.pdf/bestattungen_muslime_deutsch.pdf

Couples binationaux

- Beratungsstelle für Frauen und binationale Paare (Centre de consultation pour femmes et couples binationaux), Laupenstrasse 2, 3008 Berne, téléphone: 031 381 27 01, www.frabina.ch
- Réseau des agences de consultation pour les couples et les familles binationaux en Suisse, www.binational.ch

Organisations multireligieuses

- Site internet faitier qui donne accès à l'ensemble des plates-formes de rencontres interreligieuses en Suisse romande, dialogue.interreligieux.ch
- Communauté de travail interreligieuse en Suisse IRAS COTIS, www.iras-cotis.ch
- Haus der Religionen – Dialog der Kulturen in Bern, (Maison des religions – Dialogue des cultures), www.haus-der-religionen.ch
- Zürcher Institut für interreligiösen Dialog (Institut zurichois pour le dialogue interreligieux), www.ziid.ch

Informations sur l'islam

- Islam et musulmans en Suisse. Notamment adresses d'organisations faitières et de mosquées, www.islam.ch
- Rubrique «Incidences à l'hôpital» des croyances religieuses. Page sur l'islam www.chuv.ch/religions/aum_home/aum_incidences_hopital/aum_incidences_islam.htm
- Site de l'association «Zentralrat der Muslime in Deutschland» – voir en particulier FAQ/Tod im Islam (la mort dans l'islam), www.islam.de
- Groupe de Recherche sur l'Islam en Suisse, www.gris.info
- Centre Suisse Islam et Société, Université de Fribourg, www.unifr.ch/szig/fr

Informations sur les religions en Suisse

- Evangelische Informationsstelle zu Kirchen, Sekten und Religionen (Centre protestant d'information sur les Eglises, sectes et religions), www.relinfo.ch
- Portail internet du séminaire des sciences religieuses de l'Université de Lucerne (religionswissenschaftliches Seminar der Universität Luzern), www.unilu.ch/rei-CH
- Portail d'informations sur les communautés religieuses en Suisse, www.religion.ch





Carré musulman au cimetière de Bremgarten à Berne.



Commande de la brochure:

Eglises réformées Berne-Jura-Soleure
Secteur CETN-Migration
Altenbergstrasse 66
Case postale, 3000 Berne 22

T 031 340 24 24
fami@refbejuso.ch
www.refbejuso.ch/oeme-migration

En bref: 10 Pistes pour l'accompagnement spirituel

1. Supporter ce qui nous apparaît comme étranger – être conscient que l'on est ignorant des réels besoins et de la volonté de l'autre. On doit lui demander. → Page 20
2. Si un contact est établi, déterminer si un accompagnement par une communauté musulmane et/ou un imam est souhaité et au besoin établir les contacts. → Page 26
3. Bien distinguer entre accompagnement avant le décès, accompagnement au moment du décès et accompagnement après le décès: l'accompagnement chrétien n'est possible qu'avant le décès. Au moment du décès et après, il reste surtout l'affaire des musulmanes et des musulmans. → Page 17
4. Garder à l'esprit la signification religieuse essentielle du passage de la vie à la mort – Soutenir les musulmanes et les musulmans afin que leurs besoins sur cette voie soient respectés. → Pages 11 à 14
5. Rendre visite aux malades et aux personnes en deuil – le soutien en cas de maladie et aux proches confrontés au dernier adieu est apprécié → Page 25
6. Prendre part à la prière mortuaire musulmane – les chrétiennes et les chrétiens sont les bienvenus. → Page 30
7. Pour une cérémonie funèbre dans laquelle des musulmanes et musulmans sont impliqués, demander s'ils apprécieraient – ou pas - que des éléments de leur tradition soient intégrés à la liturgie (textes, prières). → Page 37
8. Dans une institution comme un home pour personnes âgées, contribuer à s'assurer que les musulmanes et musulmans puissent vivre selon leurs traditions, par exemple nourriture conforme, respect du Ramadan, prières. → Page 26
9. Offrir son aide pour déterminer si une inhumation selon les rites musulmans est possible au cimetière de la commune. → Page 34
10. Informer sur les possibilités de rapatriement du corps dans le pays d'origine. → Pages 32 et 34